



## Vivre à Villécloye

Madame, Monsieur,

L'année 2021 s'achève, les traditionnelles fêtes de fin d'année approchent et seront l'occasion de convivialité, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches.

Alors que la pandémie bouleverse notre quotidien depuis près de deux ans, je vous invite à respecter les consignes sanitaires, à être prudents, en particulier pour les plus fragiles.

Sur le plan municipal, entre confinements, pénuries et manque de personnel, l'année passée n'a pas permis la réalisation de tous les projets. Seule une partie des travaux de voirie a pu être réalisée. La rénovation des façades de la salle polyvalente avec des travaux subventionnés à 35% par l'Etat DETR et 35% par le plan de relance de la Région Grand-est est terminée. Le mobilier a été renouvelé grâce à un financement de 65% de la Région Grand-est. Les menuiseries extérieures de deux logements communaux ont été changées.

Il est toujours frustrant de voir des chantiers prendre du retard, mais je reste persuadé de la nécessité de faire travailler autant que possible les entreprises locales.

Pour 2022, le Conseil Municipal souhaite relancer la réflexion pour la réhabilitation d'une nouvelle tranche des rues du village, en incluant le devenir de la maison en ruine place du Horlay.

La carte communale paraît de plus en plus obsolète. Aussi doit être envisagé un plan local d'urbanisme, non seulement pour déterminer les éventuelles zones constructibles, mais aussi pour préserver le caractère de notre village qui en fait son identité et son charme.

Le projet de plantation de parcelles en forêt communale doit se poursuivre et je souhaite voir enfin avancer le dossier épineux de l'alimentation en eau potable du village avant que les décisions à prendre ne nous échappent complètement (voir les articles spécifiques dans notre journal).

Il s'agit là de travaux structurants et ambitieux qui se dérouleront sur plusieurs années mais indispensables pour maintenir un bon cadre de vie.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne année 2022, beaucoup de bonheur et surtout une bonne santé.

Prenez soin de vous !

Le Maire  
Luc FORGET

## Séance du 09 avril 2021

### **OBJET : Vote des quatre taxes**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2020.

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 suivants :

Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) - Taux communal + taux départemental : 16.54 % + 25.72 % = 42.26 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 25.60 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE)\* : 10.83 %

\* le cas échéant

### **OBJET : Subvention à l'Association Fêtes et Loisirs**

Le Maire expose que vu l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente par l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye, le Maire propose l'octroi d'une subvention de 9 940.80 € à ladite association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 9 940.80 € à l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye.

## Séance du 28 mai 2021

### **OBJET : Indemnité de transport pour Mme PETIT Valérie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie, Mme PETIT Valérie, a dû participer à la réunion du Conseil Municipal concernant le vote du budget hors de son temps de travail habituel.

Le Maire propose d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques, selon le barème en vigueur prévu par l'arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte d'indemniser Mme PETIT Valérie de ses frais kilométriques selon le barème précité.

### **OBJET : Prix des affouages**

Le Maire indique au Conseil Municipal que le prix des affouages est inchangé depuis 2009 : 5 € le stère.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la modification du prix des affouages à 6 € le stère pour la saison 2021/2022.

Ce prix sera maintenu à 6 € le stère pour les années suivantes jusqu'à nouvelle délibération.

### **OBJET : Achat terrain famille BOULANGER**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un terrain appartenant à la famille BOULANGER, cadastré ZN n°56 pour la somme de 3 000 € hors frais.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce terrain pour 3 000 € hors frais.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

### **OBJET : Acceptation devis TPR de la Woëvre - Travaux chemin du Blockhaus**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour des travaux au chemin du Blockhaus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPR de la Woëvre pour un montant de : 5 520 € HT.

## Séance du 28 mai 2021

### **OBJET : Acceptation devis TPR de la Woëvre - Création place de retournement**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la création d'une place de retournement en forêt.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPR de la Woëvre pour un montant de : 5 210 € HT.

### **OBJET : Acceptation devis TPR de la Woëvre - Travaux chemin du Befosse**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour des travaux au chemin du Befosse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPR de la Woëvre pour un montant de 4 469 € HT ou 2 293 € HT selon l'option retenue :

- 4 469 € HT si remplacement des tuyaux
- 2 293 € HT si débouchage des tuyaux en place.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'aboutissement de ces travaux.

### **OBJET : Acceptation devis TPR de la Woëvre - Travaux à la Poncette**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour des travaux à la Poncette (chemin de la Fontaine).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise TPR de la Woëvre pour un montant de : 2 410 € HT.

### **OBJET : Acceptation devis Nuances et Décors - Rénovation façade salle polyvalente**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la rénovation de la façade de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Devis Nuances et Décors pour la rénovation de la façade de la salle polyvalente pour un montant de : 21 054.06 € HT.

### **OBJET : Acceptation devis Yoann Toiture - Rénovation toiture du hangar communal**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la rénovation de la toiture du hangar communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Yoann Toiture pour la rénovation de la toiture du hangar communal : 15 038.76 € HT.

### **OBJET : Acceptation devis Yoann Toiture - Réparation toiture église et pose d'une cheminée**

Le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réparation de la toiture de l'église et la pose d'une cheminée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Yoann Toiture pour la réparation de la toiture de l'église et la pose d'une cheminée pour un montant de : 3 317 € HT.

### **OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020**

Mr le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**OBJET : Crise COVID – Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020,  
*Par arrêté en date 29 septembre 2020, le MAA a institué un barème national de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat au titre des travaux de reboisement par plantations en plein.*

soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures

soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournement par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond de *minimis* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF:

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- solicite une subvention de l'Etat autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement ;
- autorise le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

## Séance du 08 octobre 2021

### **OBJET : Encaissement chèque MAIF**

Le Maire présente au Conseil Municipal un chèque de la MAIF d'un montant de 4.15 €, pour une modification contractuelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque de la MAIF.

### **OBJET : Vote de la motion de la FNCOFOR**

Le Maire expose au Conseil Municipal la motion suivante de la Fédération nationale des Communes forestières :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF.

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin, exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à voter la motion de la FNCOFOR évoquée ci-dessus.

### **OBJET : Changement de régisseur pour la salle polyvalente**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la gestion actuelle de la salle polyvalente :

- Régisseur : Mr Bernard GERARD
- Suppléant : Mme Laëtitia CHENET
- Mandataire : Mr Marc MAYLIN

Après avis de la Trésorerie de Montmédy, il est prévu les changements suivants :

- Régisseur : Mme Laëtitia CHENET.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ces nouvelles nominations.

### **OBJET : Raccordement en eau potable**

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2021 avec la Préfecture, l'ARS et le Département concernant le raccordement en eau potable de la Commune de Villécloye.

La Commune doit se mettre en conformité pour 2023 pour l'alimentation en eau potable du village.

La procédure de DUP étant rendue complexe de par les échéances, le Maire propose de commander une étude complémentaire en vue d'un éventuel raccordement à Verneuil-Petit.

Le Maire sollicitera des subventions de la région (DETR) et du département.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

**OBJET : Adhésion Association « Les Croqueurs de Pommes » de Mouzay**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association « Les Croqueurs de Pommes » de Mouzay, afin de bénéficier de formations et autres conseils pour la taille des arbres fruitiers, moyennant une cotisation annuelle de 30 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

**OBJET : Ouverture de crédits DM n°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir des crédits afin de payer les indemnités des élus, l'estimation pour le budget étant mal évaluée.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal une ouverture de crédits aux chapitres suivants :

Dépenses :

- |                               |         |
|-------------------------------|---------|
| • Article 6531 - Chapitre 65  | + 300 € |
| • Article 60628 - Chapitre 11 | - 300 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits ci-dessus.

**OBJET : Passage à la nomenclature comptable M57 abrégée**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de passer à la nomenclature comptable M57 abrégée, à compter du 01/01/2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le passage à cette nouvelle nomenclature au 01/01/2022.

**« C'est une triste chose de penser que la Nature parle et que  
le genre humain n'écoute pas... » V.Hugo**

Le conseil municipal a voulu démentir la lecture de cette citation de Victor Hugo.

Certes, depuis quelques années, beaucoup de haies ont disparu de notre paysage local, mais la Municipalité de Villécloye a répondu à l'appel lancé par la CODECOM de Montmédy concernant l'achat groupé d'arbustes de haie à prix réduit.

Ce sont 300 plants de haie de différentes variétés qui ont été achetés pour garnir notre village et ses alentours : cornouiller sanguin, églantier, fusain d'Europe, sorbier des oiseleurs, symphorine, viorne aubier... Etait prévu également l'achat de fruitiers qui finalement s'est fait par nos propres soins dans les jardins de Ars-Laquenexy où nous nous sommes procuré des mirabelliers de Nancy, des quetches d'Alsace...

C'est ainsi que des membres du conseil municipal se sont réunis par trois fois pour planter ces différents plants. Les arbustes de haie ont été plantés sur le site de Sainte-Ernelle, d'autres sur le talus qui longe la route du cimetière, certains aux alentours de la rivière et de la salle polyvalente.

Quant aux arbres fruitiers, au nombre de 10, ils ont rejoint la montée vers la pelouse calcaire côté route du cimetière.

Une telle action est une priorité au sein de notre conseil : c'est l'avenir de notre espace naturel qu'il convient de préserver pour les générations à venir.

D'autres actions de ce type seront organisées prochainement (comme la taille des arbres) et nous aimerions vous compter parmi nous : la préservation de nos espaces naturels est l'affaire de tous les habitants. A bon entendre...

## Page « Patrimoine et Histoire locale ».

A la fin de l'été 1993, la jeune association « Les Amis de sainte Ernelle », entreprend une série de travaux afin de rendre au site de Cloye son attrait d'antan.

Reprise du captage de la fontaine, taille des arbres, remise en état de la toiture de la chapelle, pose de tirants et drainage du terrain autour de celle-ci, sont au programme.

Pendant l'opération de drainage une poterie en céramique pleine d'un aggloméra de pièces métalliques est mise à jour. Rapidement, il devient évident que l'on se trouve devant un dépôt de pièces de monnaie. Depuis quand, cette poterie est-elle enterrée ici ?

Une déclaration est faite auprès de l'administration et l'ensemble de la découverte est confié au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale pour y être nettoyé et expertisé. Ces opérations prendront environ 2 ans... et le compte rendu tombe !

Nous nous trouvons face à un trésor monétaire de 3198 pièces de monnaies en argent, d'un poids de 3kg 338, composé essentiellement de deniers et d'oboles, les seules monnaies utilisées à l'époque carolingienne et ceci jusqu'en 1266 environ. Les oboles qui ont une valeur de la moitié du denier, sont au nombre de 141 pour 3057 deniers. Les pièces les plus représentées sont celles frappées localement, attribuées au comté de bar. Des ateliers d'Amiens, de Corbie et quelques exemplaires en provenance de Champagne, de Meaux, de Reims et du Vermandois ainsi que 5 faux deniers imitant les monnaies du Comté de Bar y figure aussi.

La présence d'un denier de Samson de Mauvoisin archevêque de Reims (1140 – 1161), qui du fait de sa circulation apparaît usé permet d'estimer que le dépôt a été enfoui dans la seconde moitié du XIIème siècle. Donner une date d'enfouissement plus précise, semble difficile.

Le dépôt et la céramique ont été déposés au Musée Départemental de Sampigny (55) pour y être stockés dans de bonnes conditions d'hydrométrie et de sécurité.

### Inventaire du trésor ;



- Comté d'Amiens, 69 oboles au type PAX (Fin du XIème siècle).
- Comté de bar, 3047 deniers et 8 oboles imitant les pièces d'Henri 1<sup>er</sup> l'Oiseleur, produites à Verdun.
- Comté de Champagne, 1 denier de Troyes au nom de Thibault 1<sup>er</sup>. (1048 – 1089).
- Archevêché de Reims, 1 denier de Samson de Mauvoisin (1140 – 1161).
- Abbaye de Corbie, 61 oboles au nom de l'abbé Evrard (1095 – 1096).
- Evêché de Meaux, 2 deniers de Gautier II de Chambly (1085 – 1102).
- Comté de Vermandois, 1 denier anonyme au martyr.
- Louis VI, dit Louis le Gros – Roi de France, 1 denier (1108 – 1137).
- Frustes, 3 oboles probablement d'Amiens ou de Corbie.
- Faux-monnayage, 5 deniers de cuivre ou de laiton saucés d'argent, imitant les deniers du comté de Bar.

## Des Cèdres de l'Atlas en forêt communale de Villécloye.

Vous l'avez sans doute constaté en traversant les forêts de la région, de nombreuses parcelles plantées d'épicéas ont dû être exploitées, mises à blanc. Ces résineux, affaiblis par les périodes de sécheresse, ont succombé en grand nombre aux attaques des scolytes.

La forêt communale de Villécloye a également été touchée par le phénomène, au Tueux et au Cul de son Champs, pour une surface d'environ 5,5 hectares. Si cela reste modeste en superficie, le phénomène n'est pas anodin à l'échelle de notre village.

Aussi profitant des subventions possibles dans le cadre du plan « France Relance » consacré au renouvellement forestier, le Conseil Municipal a décidé de lancer une opération de reboisement de ces secteurs.

Logique d'un point de vue économique pour la filière bois, pourvoyeuse de nombreux emplois sur notre territoire.

Nécessaire pour préserver nos paysages, les espaces boisés participant à leur charme et procurant des zones de loisirs (chasse, promenade, randonnée, ...).

Indispensable enfin pour relever les défis liés au changement climatique, la forêt participant à limiter la hausse des températures, génératrice d'oxygène et piège à carbone.

Louable sur le principe, le projet se confrontait néanmoins à plusieurs écueils :

Administratifs : un dossier de demande de subvention complexe, des délais restreints, un projet modeste non prioritaire pour les financeurs. La commune de Villécloye étant la seule du secteur à s'investir dans un tel projet.

Techniques : l'expertise des sols (calcaires, secs et plutôt pauvres) et le contexte climatique nous ont conduits à écarter un reboisement avec des essences traditionnelles inadaptées (chênes, hêtres, ...). La forte demande de plants mettant également sous tension les pépiniéristes et créant des pénuries.

Nous avons donc opté pour un reboisement en cèdres de l'Atlas, répondant à l'ensemble des contraintes, essence par ailleurs menacée dans sa zone de développement traditionnelle.

En partenariat avec l'ONF et l'Association des Communes Forestières nous avons pu relever les difficultés et bénéficier d'un financement de 25000 euros sur les 31000 euros estimés du projet (hors frais de maîtrise d'œuvre).

Les travaux de préparation des sols ont commencé et nous espérons une plantation début 2022 en fonction de la disponibilité des plants, participant ainsi à notre niveau même modeste à relever les défis à venir.

---

## Les Guirlandes de l'Espoir



Le Téléthon 2021 a bien eu lieu dans notre commune **le samedi 4 décembre.**

Une guirlande du Téléthon a été proposée en échange d'un don pour l'association.

Cette manifestation itinérante dans notre commune s'est tenue de 13h30 à 17h30.

Saint-Nicolas avait remis les chocolats à l'association Fêtes et Loisirs qui a profité du porte à porte pour les remettre à tous les jeunes enfants.

A nouveau, vous avez tous répondu à l'appel et votre générosité a permis de récolter la coquette somme de 910 €. Avec Bazeilles, c'est la somme de 1235 € qui a été transmise à l'AFM Téléthon.

Un grand merci à tous et à l'année prochaine, espérons dans un contexte plus serein...

## Article sur l'eau

Compte tenu des dernières décisions prises par le Conseil Municipal en matière d'eau potable, nous tenons à revenir sur la genèse de cette décision qui met fin à des dizaines d'années d'incertitude :

1908 : Achat d'un terrain sur lequel se trouve notre captage actuel appelé « Fontaine bénite » à Grand Verneuil. Installation des réseaux d'eau traversant la Chiers pour aller jusqu'à notre réservoir route de Velosnes.

1990 : Début de la procédure de Déclaration publique de notre fontaine auprès de l'ARS et Agence de l'eau.

2009 : Délimitation du périmètre de protection rapprochée et éloignée de notre source et détermination des contraintes à faire appliquer dans chacune des zones hydrogéologiques.

Plusieurs réunions avec la Chambre de l'Agriculture. Forte opposition des exploitants se trouvant sur le territoire de protection. Essai de discussion sur application de techniques Agrimieux.

2016 : Etude des différentes propositions qui s'offrent à la commune et les coûts qui en découlent :

- Raccordement Montmédy (sur route de Grand Verneuil) : Impossible par manque de débit.
- Raccordement Montmédy (par collègue) : trop coûteux
- Poursuite exploitation Fontaine Bénite : Indemnisation des exploitants : 265.000 € avec une part d'indemnisation des agriculteurs incertaine qui peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros
- Raccordement à Petit Verneuil : de 190.000 à 265.000 €

2019 : Mise en place d'une alerte foncière auprès de la SAFER en vue d'échange de terres disponibles dans les communes proches du captage contre des terres situées sur le périmètre du captage.

2021 : réunion avec Mme Tourte-Trolue, sous préfète de Meuse, l'ARS, le Conseil Départemental :

- Injonction de la Communauté européenne de mise aux normes selon les limites européennes de nitrate pour les eaux de consommation avec menace de sanction sur les collectivités qui ne répondraient pas aux normes.
- Menace de contentieux auprès des agriculteurs concernés par le périmètre de captage si DUP menée jusqu'au bout.
- Les propositions de forage faites à de nombreuses reprises ont toutes été balayées avec en plus un refus des différents intervenants pour subventionner un tel projet. Ce projet est trop coûteux au regard des normes imposées à l'eau de consommation.
- Transfert de compétences de l'eau de consommation vers la CODECOM à échéance 2026 selon la loi NOTRE

=>Urgence à prendre une décision sachant que l'eau actuelle dépasse les normes européennes de nitrate (<50mg/l).

Après cette procédure longue et coûteuse pour la commune, et sous la pression des services de l'Etat, du Département et les échéances de l'Union Européenne, le Conseil Municipal s'est résigné à étudier plus précisément l'option du raccordement à Petit-Verneuil.

Nous porterons notre attention en particulier au coût des travaux ainsi qu'au coût d'achat de l'eau à la commune de Petit-Verneuil compte tenu que leur source est capable d'absorber la consommation de Villeclouy.

Par ailleurs, il nous tenait à cœur que ce dossier soit finalisé avant le transfert des compétences eau de consommation aux communautés de communes.

## Un autre visage pour notre salle communale !



C'est avec beaucoup de satisfaction que nous sommes parvenus à réaliser le crépi de notre salle communale.

Il faut dire que nous avons pu bénéficier de subventions intéressantes qui nous ont permis de réaliser ces travaux à moindre coût. L'opération s'élevait à 21 054€. Nous avons obtenu 35 % de subvention de l'état (DETR à 7369 €) ; puis dans le cadre du Plan de Relance Rurale, le Conseil Régional Grand Est a participé à ces travaux à hauteur de 35 % également.

C'est l'entreprise Nuances et Décors qui a effectué ces travaux avec beaucoup de soin et de professionnalisme.

## Information importante



L'inscription sur les listes électorales pour les élections présidentielles est à faire jusqu'au 4 mars 2022.

Renseignements en mairie.

## CALENDRIERS 2022 DES AMIS D'ERNELLE



Un grand merci aux habitants du village qui nous ont chaleureusement reçus lors de la vente des calendriers 2022.

La somme de 530 € a été récoltée pour le moment au profit de l'association. Merci pour vos encouragements : cet achat est une preuve de votre reconnaissance ! De cette somme, il faut enlever le coût des calendriers.

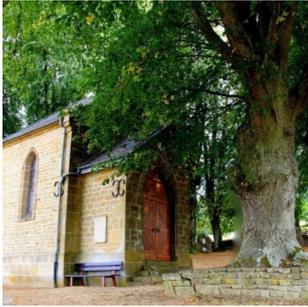
Acheter ce calendrier, c'est faire un don et contribuer aux objectifs fixés par notre association : restaurer et valoriser le site de Sainte-Ernelle. Ce geste est important à nos yeux !

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations,

*Jean-Louis HUMBLET*, pour les Amis d'Ernelle

## Les Amis d'Ernelle

### Les Amis d'Ernelle vous donne quelques nouvelles...



Après avoir tenu notre assemblée générale le mercredi 8 septembre 2021, l'association a essayé de reprendre ses activités...

Nous nous sommes déjà montrés déterminés en décidant de maintenir notre concert d'été fin juillet : ce dernier a remporté son petit succès malgré une situation sanitaire encore compliquée. Si nous n'avons pas fait de bénéfice lors de cette manifestation, nous étions contents malgré tout de retrouver notre public et de pouvoir réinvestir notre magnifique lieu le temps d'un concert, mené de main de maître par le groupe SALTARIS.



Se sont ensuite tenus deux spectacles en la salle des fêtes de Montmédy. Nous avons, à regret, délaissé notre salle communale car il nous était impossible d'y monter les décors et les lumières. En octobre, c'est un spectacle de danse Hip Hop qui vous était offert ; le public était restreint en raison des conditions sanitaires que nous connaissons. Mais il nous fallait reprendre, impossible pour nous de laisser dormir notre association plus longtemps, d'autant plus que le pass sanitaire était là pour nous libérer ! C'est pourquoi, nous avons réitéré un autre spectacle le vendredi 26 novembre avec la pièce de théâtre **Les Vivants**, pièce de grande qualité qui abordait avec beaucoup de retenue la reconstruction d'un couple après les attentats du Bataclan. Un public plus important était présent. Est à noter également un public venu nombreux applaudir à l'Autre Cité de Stenay la pièce musicale **Nos années parallèles**, parcours croisé d'une mère et de son fils.



Pour l'année prochaine, nous allons poursuivre de telles manifestations en vous promettant de choisir des spectacles plus légers afin de nous sortir de la torpeur que cette crise sanitaire peut engendrer chez beaucoup d'entre nous...

Côté travaux sur le site, nous nous sommes concentrés sur la chapelle : une journée « tri et poussière » a été organisée sur le site. Seulement 5 bénévoles de l'association se sont retrouvés pour mener à bien cette tâche, alors qu'un appel à nous retrouver avait été lancé... Mais nous avons persisté et sommes aujourd'hui contents des travaux qui ont suivi après cette journée : en effet, la voûte de la chapelle a été repeinte par l'entreprise Denis GATTUSO de Stenay, de nouveaux bouquets artificiels ont pris place dans la chapelle, un nouveau brûloir à bougies trône depuis peu à l'entrée de la chapelle, et des travaux d'éclairage et d'ambiance musicale sont prévus pour le printemps. A l'approche de Pâques, des bougies à l'effigie de Sainte-Ernelle vous seront proposées au prix de 2€, une nouveauté dont nous sommes quelque peu fiers.



Je voudrais, par l'intermédiaire de cet article, remercier le chantier d'insertion de Montmédy pour leur implication dans le nettoyage des abords du site de Sainte-Ernelle. Cela nous a permis de replanter des arbustes haie sur ces emplacements. Cette action de plantation a été soutenue financièrement et matériellement par la municipalité que je remercie également.

Enfin, l'année 2022 sera sans doute marquée par l'entrée de notre magnifique site dans le dispositif « Eglises ouvertes » afin de rendre ce lieu plus lisible dans notre département. Cela reste un objectif essentiel à nos yeux.

Quant à la reprise des marches gourmandes, elle est encore incertaine au vue de la situation sanitaire. La date d'avril a été évoquée, mais nous restons malheureusement dépendants de ce fameux virus !

Toujours est-il, nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'an prochain au sein de nos activités. C'est votre présence et votre enthousiasme qui constituent l'essence de notre dynamisme. Et nous en avons besoin, surtout pendant cette ère compliquée. Aussi serions-nous heureux que vous veniez nous retrouver dans notre association. N'hésitez surtout pas à vous connaître auprès de moi.

En cette fin d'année, je me permets, au nom des membres de l'association, de vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, bonheur et sérénité pour l'année 2022. Gageons connaître de meilleurs moments de convivialité.

*Jean-Louis Humblet, Président des Amis d'Ernelle*

## Quoi de neuf à la bibliothèque Yaël Hassan ?

Malgré la situation sanitaire, nous résistons et essayons d'agréments au mieux notre fonds. De nombreux livres nous ont été donnés et seront bientôt disponibles, des nouveautés ont été aussi achetées.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos envies et nous ferons le nécessaire pour vous satisfaire.

Les heures d'ouverture sont maintenues les mercredis et samedis de 15h à 16h.

Au seuil de cette nouvelle année, nous vous adressons nos meilleurs vœux de santé et bonheur. Que 2022 vous apporte sérénité et richesse livresque !

*L'équipe des bénévoles de la bibliothèque*

---

## Le Comité des Fêtes ne vous oublie pas !

Faute de pouvoir continuer ses activités à cause de la situation sanitaire, les membres de l'association vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2022 et souhaitent pouvoir vous retrouver prochainement.

Des chocolats ont été distribués aux enfants pour la Saint-Nicolas et dans le cadre d'un téléthon, réduit au porte à porte malheureusement.

Nous espérons pouvoir faire plus et mieux l'an prochain.

Le cadre festif manque cruellement dans notre commune et nous en sommes conscients.

### Etat civil

#### 2 naissances :

- Eléna TINTINGER LECLAIRE, née le 14 avril 2021
- Marco Franck Eric LOREAUX, né le 23 août 2021

#### 1 décès :

- Agnès FORGET, née THIRY, survenu à Verdun, le 23 septembre 2021, dans sa 76<sup>e</sup> année.

### **Au 1er janvier 2022, TOUS les emballages se trieront.**



Ainsi, tous les emballages plastiques actuellement orientés vers la poubelle ménagère devront être mis dans les bornes à tri : pots de yaourt, films divers, gourdes de compotes ... Tous ont leur place dans les bornes.

Le marché de collecte prévoit un ramassage " tant que nécessaire", les bornes ne devront donc pas être saturées, même si les premiers mois serviront de "rodage".

A titre d'information, sachez qu'un emballage plastique orienté vers la poubelle ménagère coûte 3 fois plus cher à l'utilisateur que s'il était orienté vers la borne à tri. Dans un objectif de maîtrise budgétaire, il est plus que nécessaire d'inciter tout le monde à bien trier !

## Participer à la vie du village, c'est quoi exactement ?

- Le conseil municipal convie les habitants à la plantation des arbustes de haie sur le site de Sainte-Ernelle. Café et chocolat chaud étaient prévus en retour à la salle polyvalente. Seuls cinq conseillers sont présents...
- Différentes soirées ont été organisées par les Amis d'Ernelle dans le cadre du collectif. Peu d'habitants de notre village dans le public... Certes, le pass sanitaire est demandé. Mais est-ce seulement la raison ? L'association essaie pourtant de continuer son action d'animation malgré un contexte sanitaire compliqué.
- Nous avons commencé des travaux d'aménagement dans notre village et nous allons poursuivre cette action. C'est pourquoi, il nous semblerait important que chacun prenne soin de son « chez lui » pour contribuer d'une façon personnelle et engagée à rendre notre village propre et attrayant. Tout ne doit pas reposer sur nos épaules et sur celles de notre employé communal.
- Souvent revient à nos oreilles la réflexion que les rues du village ne sont pas propres. Certes, mais sommes-nous, conseillers municipaux, responsables de tout ? Si chacun avait la présence d'esprit de nettoyer les rues qu'il sait avoir salies, cela serait un geste citoyen essentiel, un devoir qui participerait au bien-être de tous.
- Participer à la vie du village, c'est aussi ne pas oublier de relever son compteur d'eau car cela nous oblige à le faire, et c'est encore du temps que nous ne pouvons pas mettre ailleurs.
- Enfin, nous invitons régulièrement les habitants à venir rejoindre une des associations de notre commune. Malheureusement, peu de personnes répondent à l'appel. Quel dommage ! Et ne mettons pas cela sur le dos du COVID : la tendance avait déjà commencé avant. Résultat : ce sont souvent les mêmes personnes que nous retrouvons partout. Et ces mêmes personnes s'épuisent...

Nous avons besoin de partager avec vous ces constatations. Certes, le contexte sanitaire est difficile et n'arrange rien. Mais préférons nous retrouver ENSEMBLE dans un bel esprit de convivialité et laissons de côté égoïsme, rancœur et jalousie. Il en va de notre bien-être à tous dans notre village. La vie, ce n'est pas se méfier des autres, mais vivre avec les autres.

A bientôt lors d'une prochaine manifestation ou action dans notre commune,

Le conseil municipal

### Mes notes

